

AVIS

Le Maire de Bagnères de Luchon informe ses administrés que la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 22 décembre 2021 à 19 h 00, salle du conseil municipal en mairie.

Compte-tenu des contraintes sanitaires imposées par la crise sanitaire (COVID19), la séance se tiendra avec la présence de public et de la presse, toutefois, conformément aux dernières directives, le nombre de personnes sera limité.

ORDRE DU JOUR

Affaires thermales

Finances

1. Subvention du budget de la ville vers les thermes.
2. Décision modificative n° 3 du budget des thermes.
3. Inscriptions de crédit en dépense d'investissement avant le budget primitif 2022 de la régie des thermes.
4. Tarifs des cures non conventionnées 2022.
5. Plan de financement – Réhabilitation et extension des thermes de Luchon.

Affaires Ehpad ERA CASO

Finances

6. Décision modificative n° 2 du budget de l'Ehpad.
7. Inscriptions de crédits en dépenses d'investissement avant l'EPRD 2022.

Affaires communales

Affaires générales

8. Modification de la délibération n° DEL20210156 du 29/11/2021 portant désignation de trois coordonnateurs communaux.
9. Délibération relative à la rémunération du personnel pour le fonctionnement du centre de vaccination de Bagnères de Luchon.
10. SDEHG : Présentation du rapport annuel 2020.

Affaires financières

11. Décision modificative n° 3 du budget assainissement.
12. Décision modificative n° 3 du budget communal.
13. Etalement de charges.
14. Subvention au CCAS.
15. Inscriptions de crédits en dépenses d'investissement avant le budget primitif du budget assainissement.
16. Inscriptions de crédits en dépenses d'investissement avant le budget primitif du budget eau.
17. Inscriptions de crédits en dépenses d'investissement avant le budget primitif du budget principal.
18. Luchon Forme et Bien-Etre
 - Cessation de l'exploitation de la régie au 31/12/2021 ;
 - Arrêté des comptes au 22 décembre 2021 ;
 - Liquidation de la régie ;
 - Désignation d'un liquidateur par le maire ;
 - Reprise au budget communal du patrimoine (actif et passif).

19. Budget annexe golf
- Création de la régie à autonomie financière ;
 - Adoption des statuts ;
 - Adoption du règlement intérieur ;
 - Nomination des représentants de la commune au conseil d'exploitation ;
 - Création du budget au 9 avril 2022, avec application de la nomenclature M4 et assujettissement à TVA.
20. Budget annexe « activités équestre »
- Acceptation de la reprise en régie de l'activité associative au 9 avril 2022 ;
 - Prolongation de la convention d'objectif de l'association jusqu'au 9 avril 2022.
 - Création de la régie à autonomie financière.
 - Adoption des statuts ;
 - Adoption du règlement intérieur ;
 - Désignation des représentants de la commune au conseil d'exploitation ;
 - Création du budget au 9 avril 2022, avec application de la nomenclature M4 et assujettissement à TVA.
21. Taxe foncière sur les propriétés bâties, limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.
22. Modification de la convention relative au versement de la subvention 2021 au CCAS.
23. Clôture compte épargne forestière.

Ressources humaines

24. Extension du RIFSEEP aux cadres d'emplois des techniciens, ingénieurs, infirmières, auxiliaires de soins et ergothérapeute, 2022 et suivants.
25. Création d'un emploi permanent de moniteur d'activité équestre.
26. Création d'un emploi permanent d'agent technique palfrener.
27. 1607 heures.
28. Mise en place du temps partiel.
29. Modification du tableau des emplois permanents.

Travaux

30. Convention de servitude entre ENEDIS et la commune pour des travaux de renforcement et sécurisation réseau HTA (en lien avec le projet de rénovation de la télécabine de Superbagnères).
31. Rénovation des bornes d'éclairage public, chemin du corps Franc Pommies.

Intercommunalité

32. Approbation du rapport de la CLECT.
33. Convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises.
34. Questions diverses.

Bagnères de Luchon, le 15 décembre 2021,
Le Maire,
Eric AZEMAR.

